



Communauté de Communes

Délibération n°2024/132

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents :

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (*suppléant*)

Absents excusés :

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPCLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



➤ **ECONOMIE : VENTE DU BATIMENT ZA DE LA COLINIÈRE A COURGAINS**

Le bâtiment construit sur la ZA de la Colinière à Courgains est composé de 2 modules identiques de 300 m² (250 m² d'atelier et 50 m² de bureaux) et est situé sur une partie de la parcelle cadastrée section ZE n° 43.

Les 2 bâtiments sont occupés, d'une part par l'entreprise SERVISION et d'autre part, par l'entreprise Franck Noël.

L'entreprise SERVISION avait fait part de son souhait d'acquérir la totalité du bâtiment, ce projet avait été présenté lors de la commission Développement Economique du 13 juin dernier.

Par courrier en date du 2 septembre dernier, les représentants de la société SERVISION ont confirmé leur souhait d'acquérir la totalité du bâtiment au prix estimé par France Domaine de 240 000 €.

L'estimation datant de juin 2022, une actualisation a été demandée à France Domaine, qui confirme ce prix.

La parcelle n'étant pas à ce jour entièrement borné, il conviendra de solliciter le géomètre.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** la vente du bâtiment construit sur la ZA de la Colinière à Courgains situé sur une partie de la parcelle cadastrée section ZE n° 43, au profit de l'entreprise SERVISION ou toute autre société s'y substituant, au prix de 240 000 € ;
- **DIT** que la surface exacte de la parcelle sera déterminée par document d'arpentage ;
- **CHARGE** l'étude notariale SELERL Relange-Tessier-Boittin de Marolles les Braults d'établir l'acte de vente ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CHARGE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

L'avis de France Domaine est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEE